FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	105
Moto-Club	club moto verte Drevant-La Groutte
N° d'affiliation	327
Date	30 septembre 2018
Lieu	BRUERE-ALLICHAMPS
Organisateur technique -	Franck CAPRA
E-mail	franckcapra@aol.com
Téléphone	06 12 04 39 41

COURSE SUR PRAIRIE

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Patrick DOUTERLUINGNE	Licence : 09004
Président du Jury ou Arbitre*	Geoffroy MORAND	Licence : 171304
Membre du Jury	Jean-Michel PELOILLE	Licence : 054186
Membre du Jury	Nicole ROULLIAY	Licence : 199494
Commissaire technique responsable	François DUJON	Licence : 046992
Responsable du chronométrage	Lydia JAMET	Licence : 250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
championnat de ligue espoir	11 ans	15 ans	85 cc	NCO, NJ3
national	13 ans	/	125cc à 500cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps	NJ3C, NCO, LAJ1
trophée motos anciennes	13 ans	/	125cc à 500cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps	MAT, NCO, LAJ1, NJ3C
national vétérans	38 ans	/	125cc à 500cc 2 temps et 250 à 650 cc 4 temps	NCO, LAJ1, MAT

Engagement :

Site Internet ---- MOTOTT

Contact ---------- William VALLADEAU

Téléphone ------- 06 84 01 94 97 E-mail--- william.valladeau@hotmail.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10 €

Caution : /

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Thierry TINTURIER**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **CH ST-AMAND-MONTROND**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **10**

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **le Pré de la Porte**

Adresse ..... **18200 BRUERE-ALLICHAMPS**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	40
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	/
En manche :	/

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1 650 m**

Largeur minimum de la piste ..... **8 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **100 m**

Nombre d'OCP* **15**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 30 juin 2018	Date : 25/07/2018	Date :
		Numéro :

LIGUE DU CENTRE
CLUB MOTO VERT
18200 DREVANT - LA GROUTTE